Janvier 2010



منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة



Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour 'alimentation et l'agriculture

Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных

Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

#### COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### Cinquième session

**Rome, 22 – 26 mars 2010** 

# Mandat de l'Atelier à composition non limitée sur les déplacements internationaux de grain

### Point 15.3 de l'ordre du jour provisoire

- 1. L'élaboration d'une Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) sur les «Déplacements internationaux de grain» a été ajoutée au Programme de travail de la CIPV relatif à l'établissement des normes lors de la troisième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP-3), tenue en 2008.
- 2. Lors de la séance scientifique consacrée au point 15.1 de l'ordre du jour de la quatrième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP-4), lequel portait sur la question des déplacements d'organismes nuisibles par la voie des livraisons d'aide alimentaire, la CMP est convenue que l'organisation d'un atelier à composition non limitée sur les déplacements internationaux de grain serait particulièrement importante, étant donné les présentations effectuées et les commentaires formulés au cours des débats. La CMP a donc décidé qu'un atelier à composition non limitée sur les déplacements internationaux de grain devrait être organisé, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.
- 3. Le mandat de l'atelier à composition non limitée de la CIPV sur les déplacements internationaux de grain a été rédigé et révisé par le Comité des normes en mai 2009. Il a par la suite été approuvé lors de la réunion du Bureau de la CMP, en juin 2009. Ce mandat se trouve à l'annexe 1.
- 4. La CMP est invitée:
  - 1. à *prendre note* du mandat de l'Atelier à composition non limitée sur les déplacements internationaux de grain (annexe 1), approuvé par le Bureau de la CMP.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

2 CPM 2010/14

Annexe 1

## Mandat de l'Atelier à composition non limitée de la CIPV sur les déplacements internationaux de grain

<u>Champ d'application</u>: l'atelier à composition non limitée devrait rassembler des informations et apporter des éclaircissements sur la pertinence et le type des problèmes phytosanitaires liés aux déplacements internationaux de grain. En outre, l'atelier devrait recueillir des points de vue et examiner les options de gestion des risques identifiés. Des mesures supplémentaires dans le cadre de la CIPV pourraient en effet être nécessaires pour réduire le plus possible ces risques et protéger les pays de l'introduction d'organismes de quarantaine à l'occasion des déplacements internationaux de grain.

<u>Fonctions</u>: l'atelier devrait donner aux participants l'occasion de rassembler, de prendre en compte et d'examiner les renseignements pertinents. Un rapport sur les principales constatations de l'atelier, y compris les différents points de vue exprimés ou les éventuelles conclusions communes, sera mis à la disposition de la CMP et du Comité des normes après que l'atelier aura pris fin. L'atelier devrait notamment:

- Rassembler, analyser et examiner en particulier les informations émanant des ONPV sur les risques phytosanitaires liés aux déplacements internationaux de grain (y compris les informations relatives à des cas où les systèmes en vigueur n'ont pas réussi à empêcher l'introduction d'organismes de quarantaine dans des pays/des zones ou même sur des continents d'où ces organismes étaient absents) et examiner les facteurs qui peuvent avoir occasionné ces introductions.
- Examiner les différents facteurs de risque phytosanitaire liés aux déplacements internationaux de grain et, dans la mesure du possible, évaluer leur pertinence à l'échelle mondiale.
- Examiner et mettre en évidence la pertinence des NIMP existantes et déterminer si une orientation harmonisée plus approfondie sur les déplacements internationaux de grain (par ex. concernant les pratiques de production, de transformation, de manutention et de déplacement du grain, la traçabilité du grain, l'échantillonnage et l'inspection (à l'importation et à l'exportation) ainsi que l'entreposage du grain) serait nécessaire pour réduire au minimum le risque d'introduction d'organismes de quarantaine.
- Examiner et discuter la pertinence d'autres problèmes spécifiques (par ex. le fait de s'écarter de l'usage prévu).
- Donner une vue d'ensemble des normes existantes (des organisations commerciales ou internationales et des organisations nationales ou régionales de la protection des végétaux (ONPV/ORPV)) qui jouent un rôle dans l'atténuation des risques, et recueillir et discuter les points de vue des parties prenantes commerciales sur les orientations internationales supplémentaires possibles pour réduire les risques phytosanitaires.
- Étudier la nécessité et la faisabilité de recommandations harmonisées pour ce qui est des exigences phytosanitaires relatives aux déplacements internationaux de certains types de grains.
- Établir, dans la mesure du possible, des conclusions communes découlant des discussions sur les sujets présentés ci-dessus.

<u>Participation</u>: parmi les participants devraient figurer des experts des ONPV de toutes les régions de la FAO et notamment des pays en développement ainsi que des pays où ont été introduits des organismes nuisibles d'importance phytosanitaire lors d'importations de grain, ou qui ont de l'expérience sur ce sujet. En outre, des producteurs et des représentants d'organisations commerciales et d'organisations internationales, qui jouent un rôle dans les déplacements commerciaux de grain et l'acheminement de l'aide alimentaire à l'échelle internationale,

CPM 2010/14 3

devraient y participer. Des experts individuels possédant des connaissances spécifiques sur les organismes nuisibles qui ont été ou sont susceptibles d'être introduits par l'intermédiaire du grain peuvent y être invités.

Financement: ressources externes.

Le récent congrès de la FAO sur la sécurité alimentaire et les conclusions des débats menés lors de la séance spéciale qui s'est tenue dans le cadre de la quatrième session de la CMP fourniront des renseignements précieux à ce sujet.